

**ACCORD EN VERTU DE L'ARTICLE 10-7.00
AMENDANT LES DISPOSITIONS 2005-2010**

LIANT

D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
POUR LA COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK (CPNCSK)**

ET

D'AUTRE PART,

**LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ) POUR LE COMPTE DE
L'ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT DU NOUVEAU-QUÉBEC (AENQ)**

Objet : Modifications à la clause 9-2.22

Amendement (A3)

En vertu de la clause 10-7.01, les parties signataires du présent accord conviennent des amendements suivants :

- 1) Le paragraphe A) de la clause 9-2.22 est remplacé par le suivant :

« 9-2.22

- A) Les frais et honoraires de l'arbitre sont à la charge de la partie perdante sauf dans le cas d'un grief contestant un renvoi en vertu de l'article 5-7.00 ou, à compter du 12 février 2007, un non-renouvellement en vertu de l'article 5-8.00 pour les causes suivantes : incapacité, négligence à remplir ses devoirs, insubordination, inconduite, immoralité.

Si un grief est partiellement accepté, l'arbitre détermine le partage des coûts que chaque partie doit payer. »

- 2) Ajout du paragraphe E) à la clause 9-2.22 :

« 9-2.22

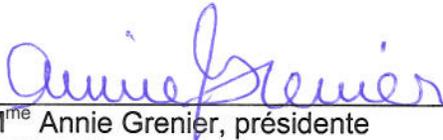
- E) À compter du 12 février 2007, lorsqu'un grief vise une enseignante ou un enseignant qui est affecté dans une des localités du Nunavik, l'audition a lieu à Kuujuaq ou à Kuujjuaraapik selon la proximité de la localité d'affectation ou à tout autre endroit déterminé par le Syndicat et la Commission.

Cependant, pour l'enseignante ou l'enseignant affecté à Kuujuaq ou à Kuujjuaraapik, l'audition aura lieu à un endroit, sur le territoire du Nunavik, décidé conjointement par les parties.

Toutefois, l'audition aura lieu à Montréal si la non-disponibilité d'une ou d'un arbitre cause un retard de soixante (60) jours et plus dans la fixation du grief au rôle d'arbitrage. »

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec ce 13^e jour du mois de mars de l'an 2007.

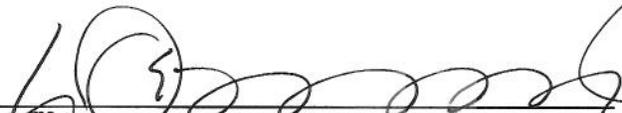
POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LA COMMISSION
SCOLAIRE KATIVIK (CPNCSK)



M^{me} Annie Grenier, présidente
CPNCSK



M. Alain Lavoie, vice-président
CPNCSK

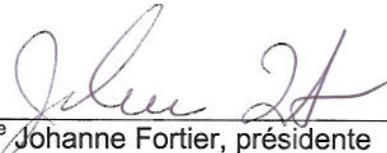


M^{me} Lana Desmarchais, négociatrice
CSK



M. Claude St-Charles, négociateur
MELS

POUR LA CENTRALE DES SYNDICATS DU
QUÉBEC (CSQ) POUR LE COMPTE DE
L'ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT DU
NOUVEAU-QUÉBEC (AENQ)



M^{me} Johanne Fortier, présidente
FSE



M^{me} Manon Bernard, vice-présidente
FSE



M. Patrick D'Astous, président et porte-parole
AENQ



M^{me} Nathaly Castonguay, négociatrice
FSE